



Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID : 033-213301229-20251106-DELIB15_8_2025-DE

S²LOW

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



www.sdeeg33.fr



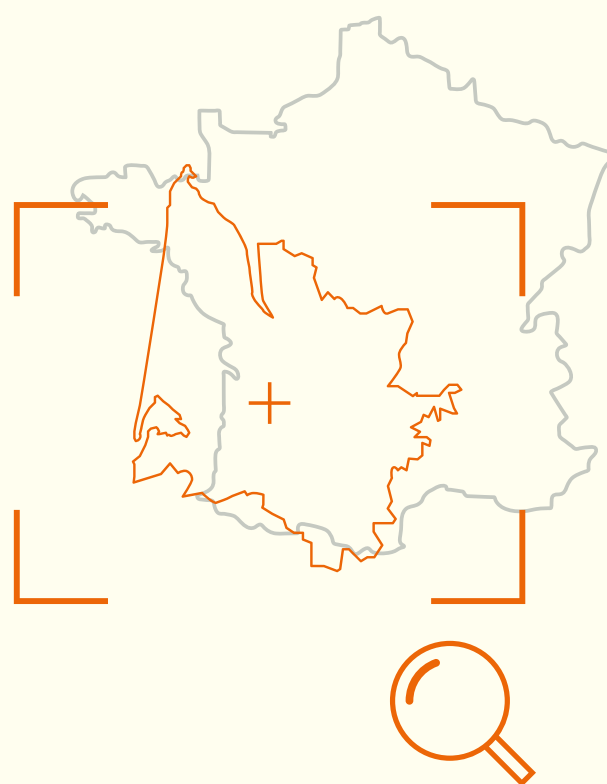
05 56 16 10 70



contact@sdeeg33.fr

SOMMAIRE

01	ÉDITO XAVIER PINTAT	03
02	PRÉSENTATION DU SDEEG	04
03	FINANCES	07
04	RESSOURCES HUMAINES	12
05	LES ÉLUS	14
06	LA COMMUNICATION	16
07	L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ	17
08	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	20
09	ÉCLAIRAGE PUBLIC	25
10	DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	28
11	URBANISME	29
12	JURIDIQUE ET FONCIER	31





En parcourant le rapport d'activité 2024, vous constaterez que le SDEEG poursuit un objectif de transparence vis-à-vis des collectivités girondines, avec le souci de conforter le développement du service public de l'électricité et du gaz qui est notre cœur de métier, mais également les autres missions liées à l'énergie ou à l'aménagement du territoire.



Conscient de l'enjeu que représente pour nos communes la qualité du réseau de distribution d'électricité, le SDEEG investit quotidiennement pour moderniser et fiabiliser le réseau électrique, vecteur de la transition énergétique. Toujours avec la même exigence, que ce soit pour l'électricité ou le gaz, le travail de contrôle de nos concessionnaires permet également de s'assurer d'une amélioration de la qualité du service rendu.

En éclairage public, notre syndicat gère désormais près de 125 000 points lumineux, pour le compte de 401 collectivités. Notre expertise, en matière de nouvelles technologies concernant l'éclairage public, fait aujourd'hui référence : "éclairer moins et mieux !". L'accompagnement technique, juridique et financier du SDEEG a permis d'engager plus de 20 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine éclairage public des communes.

S'agissant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, cette compétence exercée depuis 2018 suscite un véritable intérêt de la part des collectivités. Les maires ont ainsi pu s'appuyer sur les outils du SDEEG (contrôle, entretien, travaux, suivi du patrimoine) pour garantir leur responsabilité en la matière.

Depuis plusieurs années, nous n'avons cessé de développer nos missions et services dans le domaine de la transition écologique. Notre palette d'outils s'est récemment étoffée pour couvrir pleinement les domaines de l'efficacité énergétique, notamment au niveau des bâtiments scolaires. De plus, nous nous sommes résolument tournés vers la mobilité alternative en accentuant notre maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques, mais aussi en promouvant le bioGNV. Par ailleurs, grâce à une professionnalisation de ses techniques d'achat, le SDEEG a permis d'obtenir des prix de l'énergie compétitifs pour le compte des collectivités.

Enfin, comme nous pouvons le constater à la lecture des chiffres, le nombre de communes qui nous confient l'instruction du droit des sols tend toujours à augmenter. C'est une manifestation de la satisfaction des adhérents, compte tenu de l'expertise développée sur des sujets bien particuliers (loi littoral, ERP, permis d'aménager...). De plus, notre service foncier et juridique rencontre un immense succès dans le cadre de la rédaction d'actes en la forme administrative, voire dans le domaine de la publicité.

Dans son fonctionnement interne, notre syndicat a évolué vers une dématérialisation aboutie de ses procédures pour rester une structure efficiente, administrée par des élus engagés. Je souhaiterais également remercier l'ensemble des collaborateurs du SDEEG, pour leur mobilisation et leur implication quotidiennes au service des collectivités girondines.

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous.

Xavier PINTAT

Président du SDEEG

LE SDEEG

Créé en 1937, le SDEEG est un syndicat mixte qui regroupe les communes et intercommunalités de Gironde. Au-delà de sa vocation initiale d'organiser le service public de la distribution électrique, le SDEEG exerce aujourd'hui d'autres compétences comme la distribution de gaz, l'éclairage public, la transition énergétique ou encore l'achat d'énergies. Le SDEEG accompagne également juridiquement et techniquement les communes de Gironde dans la défense contre l'incendie, l'instruction des autorisations d'urbanisme ou la gestion du foncier communal.

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

367

communes

Le SDEEG, propriétaire du réseau public de distribution d'électricité basse et moyenne tension sur sa concession, veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de la distribution d'électricité. En tant qu'autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution.

GAZ

181

communes

À l'image de la compétence exercée dans le domaine de l'électricité, le SDEEG organise le service public de distribution du gaz, en assurant un contrôle approfondi sur l'entretien des ouvrages, la sécurité et la qualité des services rendus par les concessionnaires GRDF et RÉGAZ. Il peut participer financièrement pour garantir la rentabilité économique des extensions de réseaux dans les communes en concession.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

401

collectivités

Le SDEEG entretient et exploite le réseau d'éclairage public. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs (rénovation, extension du réseau, mise en place de nouveaux matériels) pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE et MOBILITÉ

288

collectivités

Le SDEEG s'implique fortement auprès des collectivités pour réaliser des économies d'énergies et développer les énergies renouvelables. Il développe un réseau de mobilité électrique et mobilité au biogaz.

URBANISME

95

communes

Le SDEEG réalise l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (DP, CU, PC, PA...)

JURIDIQUE ET FONCIER

182

collectivités

Le SDEEG propose une assistance pour la rédaction des actes en la forme administrative.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

102

communes

Le SDEEG entretient et contrôle le réseau de défense incendie. Il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs (rénovation, extension du réseau, mise en place de nouveaux matériels) pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.



L'ANNÉE EN CHIFFRES

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 033-213301229-20251106-DELIB15_8_2025-DE

* Dans ce rapport, les données sont comparées par rapport aux chiffres de 2023.



454

communes
adhérentes

29

intercommunalités
adhérentes

808

délégués

79

agents administratifs
et techniques

Électricité



19 323 km de réseaux électriques + 2 663 km

418 opérations de travaux réalisées par le SDEEG

136 opérations de raccordement au réseau électrique

Gaz



3 228 km de réseaux de gaz naturel



L'ANNÉE EN CHIFFRES

*Les **données** sont comparées par rapport aux chiffres de 2023

Éclairage Public

125 000 points lumineux **+ 5809**

401 collectivités en transfert de compétence **+ 9**

9200 armoires de commande

20 491 084 € de travaux neufs

Transition énergétique et Mobilité alternative

2 660 membres du groupement d'achat énergies

5 CDC accompagnées pour leur PCAET

7 centrales photovoltaïques mises en service

340 685 € HT travaux bornes de recharge IRVE

1 228 314 € de CEE valorisés **+ 67%**

388 points de recharge **+ 36**

3 532 abonnés Mobive en Gironde **+1 049**

Urbanisme

4459 autorisations du droit des sols

Foncier

125 dossiers confiés par les collectivités

114 actes signés pour le compte du SDEEG

Défense Extérieure Contre l'Incendie

102 communes **3040** points eau incendie en gestion

254 034 € TTC de travaux réalisés **+ 13 353 €**

LES FINANCES

Dépenses
45.5%

Recettes
54.5%

Fonctionnement

Dépenses

17,4 millions d'€

Recettes

24,8 millions d'€

Investissement

Dépenses

49 millions d'€

Recettes

54,8 millions d'€

Activité comptable

6 475

mandats émis

+ 10%

4 122

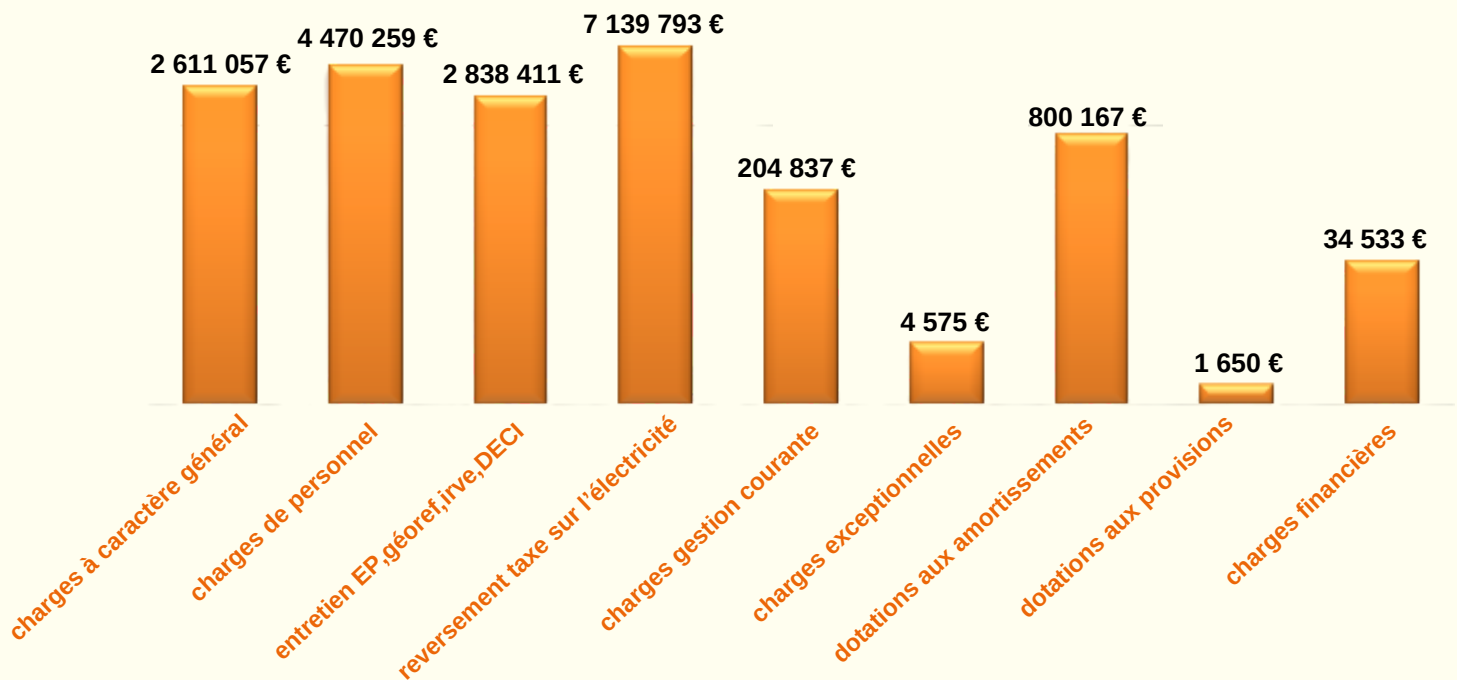
titres émis

LES FINANCES

Dépenses de Fonctionnement

Avec le souci permanent de maîtriser les dépenses, le SDEEG, comme toute collectivité, doit faire face à certaines charges incompressibles pour lui permettre de remplir sa mission de service public.

Dépenses de fonctionnement 17 365 283 €



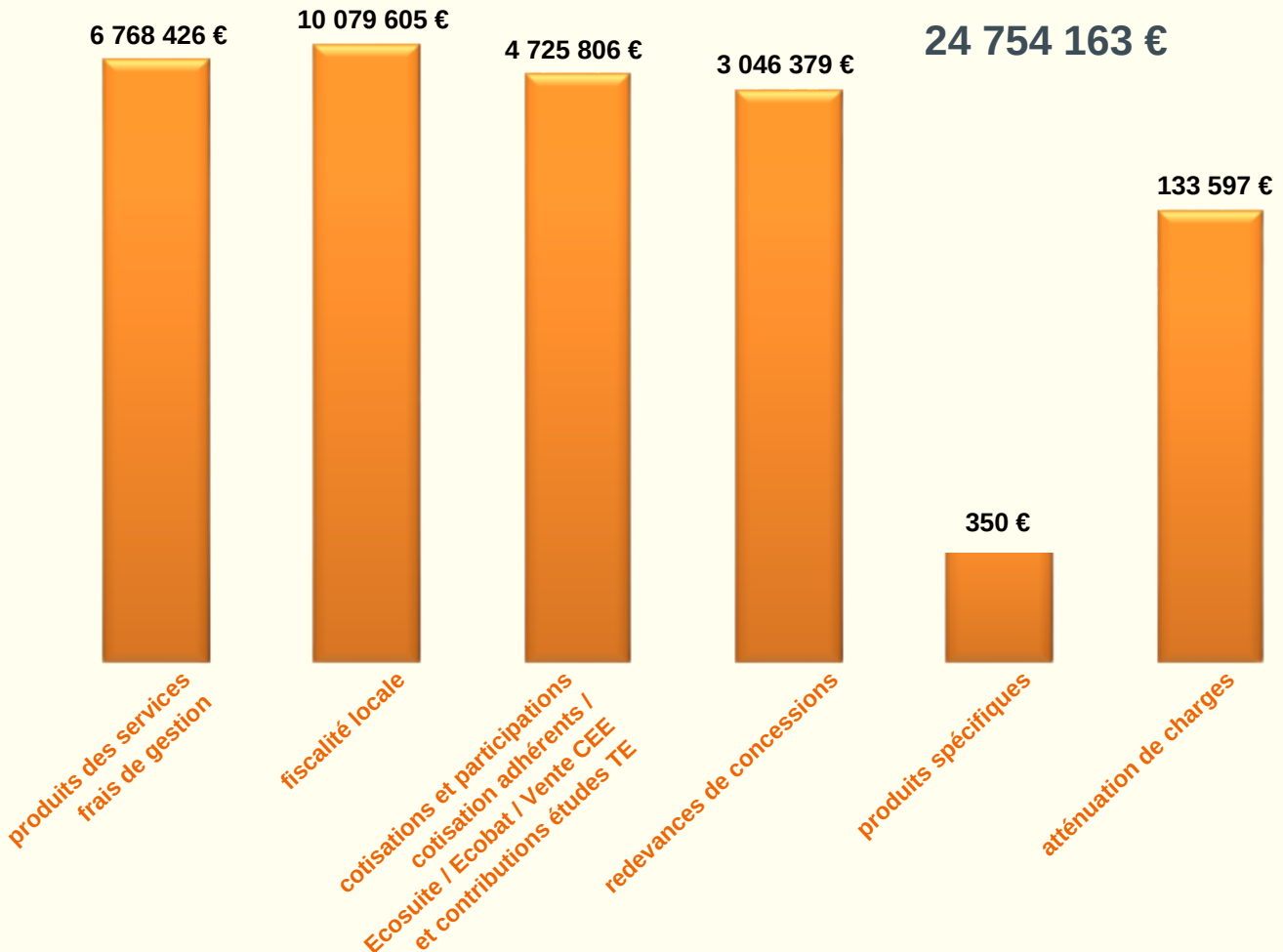
Les dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à 2023 (- 196 903 €).

- Le 1er poste de dépenses est le reversement d'une partie du produit de l'Assise sur l'électricité aux communes et syndicats primaires pour un montant de 7,1 millions d'€, soit 42%. Cette dépense augmente de 0,6% par rapport à 2023.
- Les charges de personnel représentent 26% des dépenses pour un montant de 4,5 millions d'€. Cependant, le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement des collectivités s'élève traditionnellement à un niveau supérieur (35%).
- Les dépenses d'entretien du patrimoine dont le syndicat a la gestion (éclairage public et défense incendie) représentent un montant de 2,8 millions d'€.
- Les charges à caractère général s'établissent à 2,6 million d'€ et sont en hausse de 3,8%.

LES FINANCES

Recettes de Fonctionnement

**Recettes de
fonctionnement**
24 754 163 €



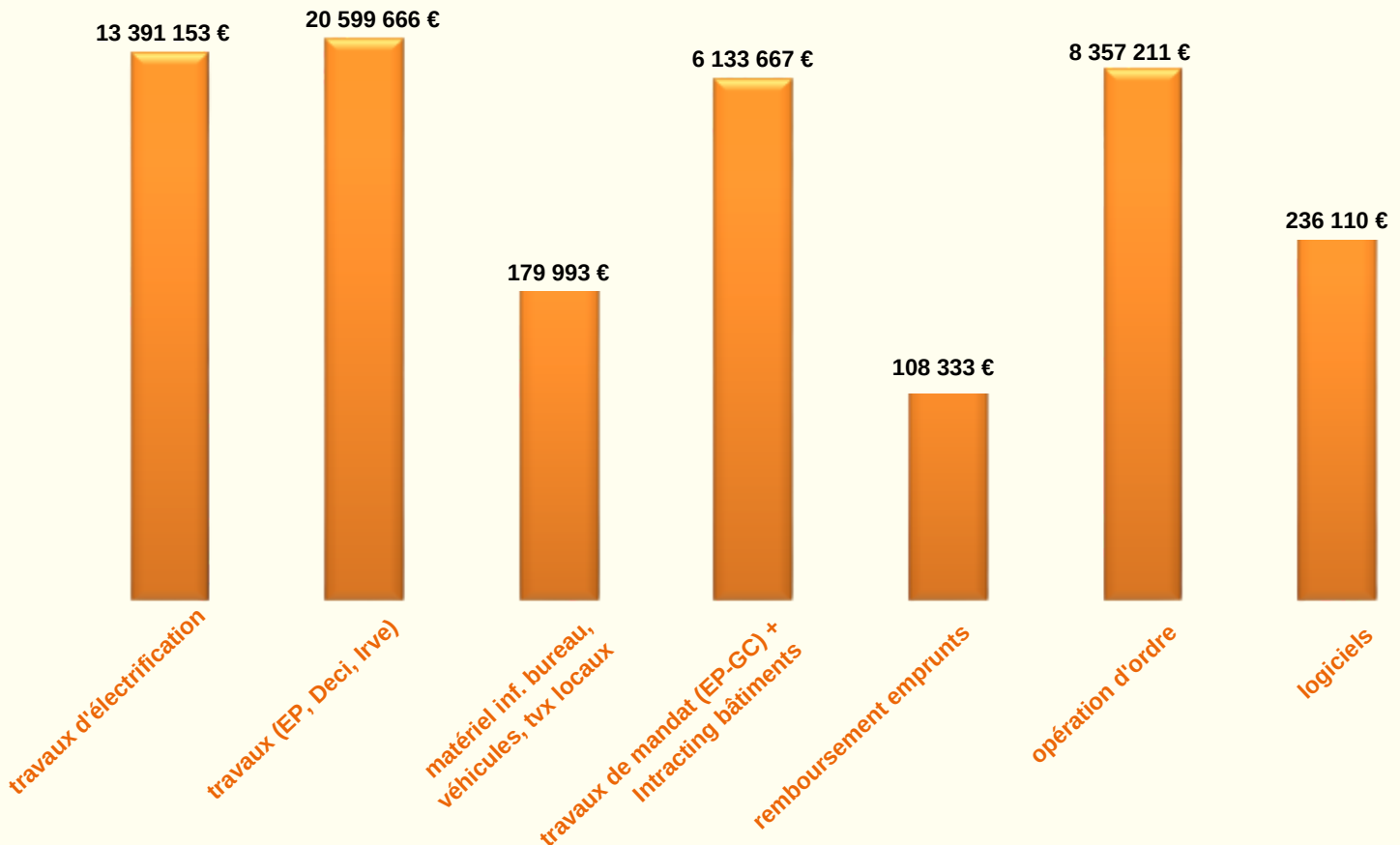
Les recettes de fonctionnement ont relativement augmenté par rapport à 2023 (+ 954 112 €).

- L'Assise sur l'électricité représente 41% des recettes de fonctionnement du SDEEG pour un montant de 10 millions d'€ versés par EDF et/ou les fournisseurs alternatifs. Cette taxe est basée sur la quantité d'électricité consommée, en vertu de l'article 23 de la loi NOME du 7 décembre 2010.
- Les produits des services s'établissent à 6,8 millions d'€. Ces recettes évoluent à la hausse de 2%. Il s'agit des contributions des collectivités liées aux compétences transférées et/ou des services rendus : redevances, prestations, frais de gestion... Ce poste comprend également les participations des particuliers pour les raccordements.
- Les redevances de concession (3 millions €) versées par les concessionnaires sont en légère augmentation de 9,3%.
- Enfin, le montant des cotisations des adhérents et des participations des communes pour l'efficacité énergétique s'élève à 4,7 millions d'€ (+ 79%).

LES FINANCES

Dépenses d'Investissement

**Dépenses
d'investissement**
49 006 134 €



Répartition des travaux

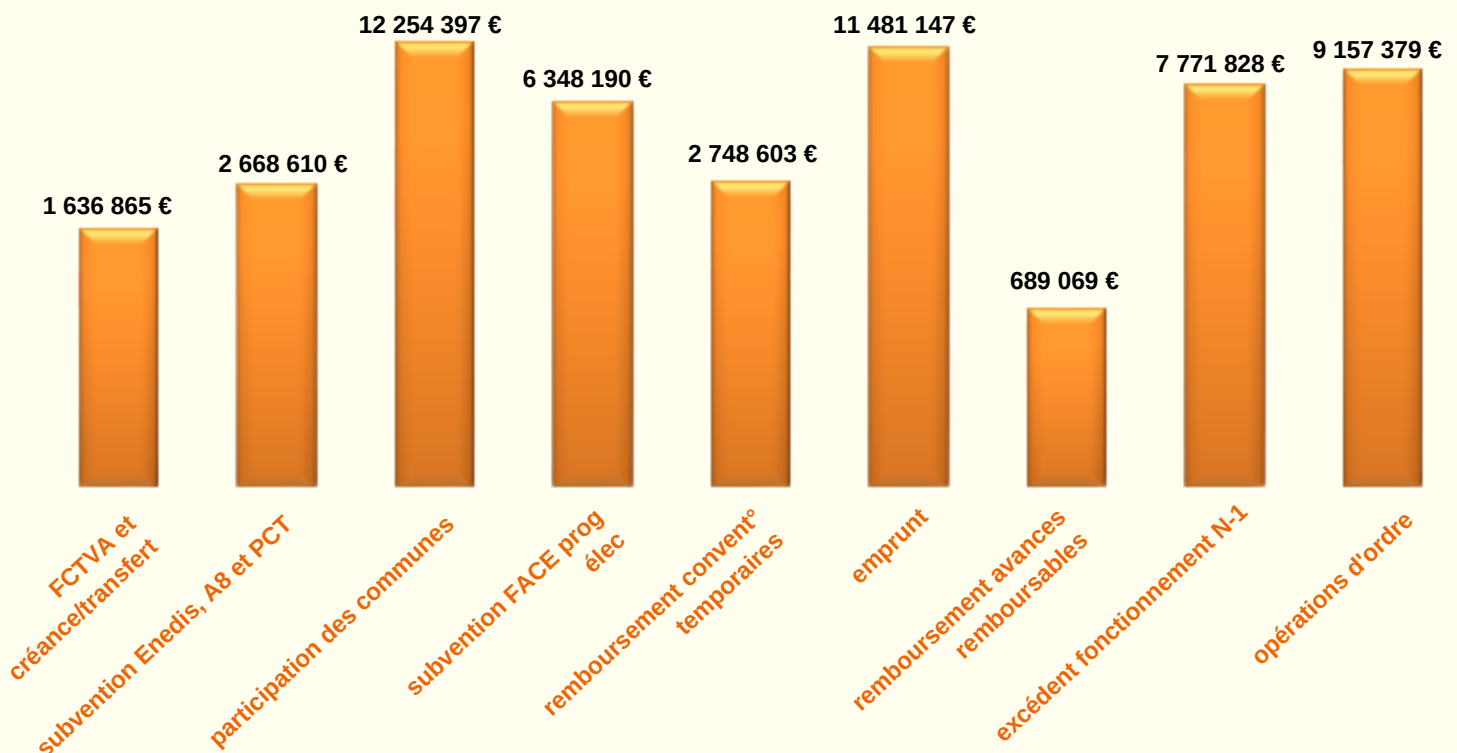
Les dépenses d'investissement ont relativement augmenté par rapport à 2023 (+ 12 244 558 €).

- 27% des dépenses ont été consacrées au réseau d'électricité (13,4 millions d'€). Ces dépenses sont stables (identiques) par rapport à 2023.
- Les dépenses liées aux travaux d'éclairage public, de défense extérieure contre l'incendie, et d'implantation d'IRVE représentent 20,6 millions d'€ et sont en hausse de 36% pour représenter 42% des dépenses d'investissement. Sur les travaux d'éclairage public, le SDEEG a versé 993 120 € de subventions (20% du montant HT, plafonné à 12 000 € par an). Cette dynamique est liée à la rénovation énergétique du patrimoine éclairage public des communes.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications s'établissent à 2,5 millions d'€.

LES FINANCES

Recettes d'Investissement

**Recettes
d'investissement**
54 756 087 €



Les recettes d'investissement ont relativement augmenté par rapport à 2023 (+ 16 442 573 €).

- Les subventions du FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale), la subvention d'Enedis pour les enfouissements (article 8) et la Part Couverte par le Tarif représentent 6,4 millions d'euros, soit 11,5% des recettes d'investissement.
- La participation des communes, dans le cadre des enfouissements en zone urbaine et dans le cadre des travaux d'éclairage public, représente 12,3 millions d'€, soit 22%.
- Les dotations prennent en compte le FCTVA et les droits à déduction de TVA représentent un montant de 1,6 millions d'euros, soit 3%.
- Le remboursement de l'avance remboursable en éclairage public représente 689 069 €. En effet, le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable afin de financer l'investissement en matière d'éclairage public. Cette avance remboursable se caractérise par un remboursement du capital investi sur 10 ans, à raison de 1/10ème par an.
- En 2024, le SDEEG a, outre la possibilité de moderniser l'éclairage public, ajouté une possibilité pour les communes de financer la rénovation énergétique des écoles avec une enveloppe "intracting" de 11 millions d'€ souscrite auprès de la Banque des Territoires et d'autres organismes bancaires.

79 agents

41 femmes 38 hommes

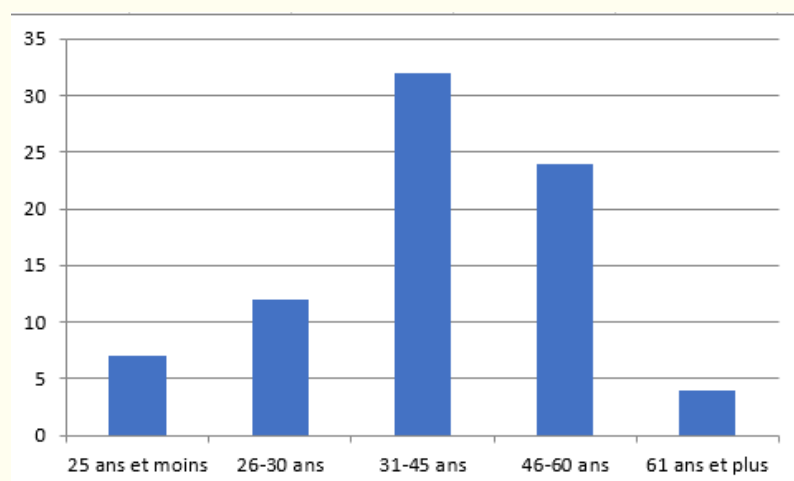
Tableau des effectifs

	Administratifs	Techniques	Catégories		
			A	B	C
Titulaires	27	20	17	6	24
Stagiaires	2	2	1	2	1
Contractuels	12	16	16	7	5
Total	41	38	34	15	30
	79				

8 arrivées

2 départs

Répartition par tranche d'âge



La moyenne d'âge est de 43 ans

Tickets restaurants : la quasi totalité du personnel bénéficie des titres de restauration pour une part patronale de **70 146 €** en 2024. (Soit +3 042€ par rapport à 2023)

Action sociale

Bénéficiaires du CNAS

Nombre d'adhérents	85
Nombre de bénéficiaires	65
Nombre de prestations	421
Montant versé des prestations (en €)	23 468
Montant des avantages (en €)	3 227
Montant de la cotisation versé par le SDEEG (en €)	17 787

RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-213301229-20251106-DELIB15_8_2025-DE

ORGANIGRAMME DES SERVICES

MAJ 12/2024



DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES Stéphane Oulié

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTRICE SEM GIRONDE ÉNERGIES Sophie Labatut



RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Céline Perez
Mélodie Boulogne
Jean-Marc Colly
Vincent Despres
Julie Lagrave
Alexandre Pascaud



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Frédéric Perrot
Caroline Aumailley
Tiphaine Douence
Ludovic Dubois
Adrien Du Boishamon
Sébastien Gasnier
Matthieu Pomier
Anthony Serveaux
Mathieu Varoqui
Aurore Visserias



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mathieu Echeverria
Marine Lopez
Maëva Mancier
PÔLE ACHAT ÉNERGIES
Guillaume Brocas
PÔLE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
William Ravaille
Marco Da Costa
Arthur Laurent
Elliot Le Guilvout
Ninon Dradjiotis
PÔLE MOBILITÉ
Nathalie Lalanne
Etienne Le Maistre
PÔLE PLANIFICATION
Cécile Perdrux



DECI

Jean-Luc Dieu
Corinne Ferrant
Jonathan Guérin



URBANISME

Quentin Mitrope
Delphine Bernier
Florence Lachamp
SECTEUR A
Julien Armayan
Siham Benamer
Maëva Borderie
SECTEUR B
Emmanuel Lelarge
Mylène Gimel
Alexia Larramendy
SECTEUR C
Aziliz Querré
Morgane Bonnet
Camille Le Roux
SECTEUR D
Sylviane Peuvrel
Mathilde Jacquet
Alexandre Poverello



JURIDIQUE ET FONCIER

Nathalie Gautier
Lorraine Billecocq
Grégoire De Germay
Julie Rippol
Paul Vallet



GIRONDE ÉNERGIES

ADMINISTRATION ET FINANCES
Rosanne Fiquet
Nadine Joyeux
INGÉNIERIE
Noé CRIQUET
Alain Gement
Denis Le Cardinal
Nathalie Lalanne



Développement et Relations

Collectivités
Michel Baumet

Ressources humaines
Aurélien Varas

Communication
André Giraud

Usages numériques
Françoise Chaduteau

Comptabilité
Isabelle Puligny
Patricia Alonso
Damien Gbogou
Anne Van Walleghem
Emma Wach

Financements
Véronique Hernould

Marchés publics
Edwige Philippe
Laura Petitguillaume

Systèmes d'Information
Dominique Jacques
David Beney

Infrastructures
Jonathan Guérin
Nadège Lapiere

SIG-Cartographie
Camille Afangnike
Baptiste Laulan

LES MARCHÉS PUBLICS

30

procédures
achat public

7

commissions
d'appel d'offres

Procédures adaptées

4

Groupements commandes

1

Marchés subséquents

21

Appels d'offres ouverts

5

TOTAL

31

LES ÉLUS EN 2024

4 bureaux

2 comités
syndicaux

9 commissions

37 délibérations
comité syndical

70 délibérations
bureau syndical

Comité Syndical	2
Bureau Syndcal	4
Commision d'appel d'Offres	2
Commission des Finances	2
Commission Maitrise Demande Energies	0
Commission Energies renouvelables	1
Commission Mobilité Propre	0
Commission Répartition des Crédits	2
Commission Communication	1
Commission Électricité	1

LES ÉLUS EN 2024

Xavier PINTAT, Président du SDEEG, est entouré de 14 Vice-Présidents pour identifier les besoins des communes, participer aux décisions, animer une commission tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SDEEG.



Alfonso Anacleto
Conseiller M. Roaillan
en charge des achats d'énergies



Durant Marcel
Pdt SIE Fronsadais
Maire Fronsac
en charge des finances



Ducout Pierre
Maire Cestas
en charge du gaz



Iriart Dominique
Conseillère M. Talence
en charge de la communication



Cattaneo Jacques
Adj/Maire Toulonne
en charge de l'électricité



Le Yondre Nathalie
Maire Audenge
en charge de la DECI



Terrance Jacky
Pdt SIE Blayais
Maire Saint-Palais
en charge de l'urbanisme



Bluteau José
Maire Pellegrue
en charge du foncier



Garrigue Philippe
Pdt SIE Camarsac
Maire Beychac & Cailleur
en charge de la maîtrise
de l'énergie



Saumon Jean-Louis
Pdt SIE Sud Réole
Maire Brouqueyran
en charge de l'éclairage
public



Duprat Christophe
Maire St-Aubin Médoc
en charge de la mobilité
propre



Fénelon Daniel
Pdt SIE St-Philippe Aiguilh
Maire Belves de Castillon
en charge du contrôle
des concessions



Alves Géraldo
Adj/Maire Castelnau Médoc
en charge de la
numérisation



Desmoulin Karine
Maire Le Teich
en charge des énergies
renouvelables

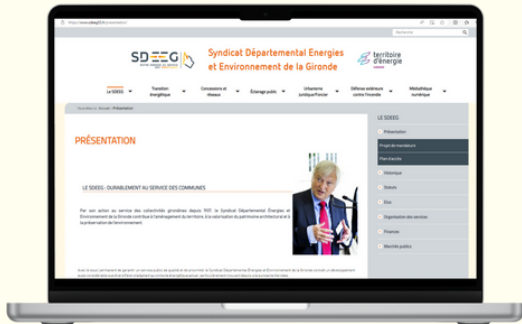
Le Bureau du SDEEG est l'organe exécutif du syndicat qui prépare les comités syndicaux.

ALFONSO CHARIOL Agnès, Maire de Sainte-Terre
AUBY Jean-François, Conseiller Municipal de Cénac
BEAUFILS Stéphane, Adjoint au Maire de Lapouyade
BEGUIN Gilles, Adjoint au Maire de Bonzac
BEZANILLA Frédéric, Conseiller municipal de St-Sulpice-de-Guilleragues
BEZANNIER Renaud, Conseiller Municipal de Mios
BILLOUX Roger, Adjoint au Maire de Pineuilh
BLAIN Philippe, Président SIE Cavignac, Conseiller municipal de Laruscade
BOFFO Patrice, Adjoint au Maire de Cérons
BORAS Jean-François, Maire de Langoiran
BORDIEU Lionel, Adjoint au Maire de Martignas-sur-Jalle
BOUDIGUE René, Maire de Rimons
CAZAUBON Joël, Adjoint au Maire de Lesparre-Médoc
CHARIOL Agnès, Maire de Sainte-Terre
CHARRIER Alain, Adjoint au Maire de Mérignac
COLLINET Bernard, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
COUSSO Frédéric, Maire de Croignon

DELCROS Francis, Adjoint au Maire de Bazas
DIDIER Alain, Maire de Mesterrieux
DUPIC Frédéric, Maire de Montussan
GATINEL Didier, Conseiller Municipal de Lussac
GAUTIER Bertrand, Maire de Fargues-Saint-Hilaire
GUILLEMIN Laurent, Adjoint Maire de Bordeaux, Conseiller Métropolitain
HANNOY Dominique, Conseiller Municipal de Camblanes-et-Meynac
LALANNE Sylvain, Président du SIE du Médoc, Adjoint au Maire de Macau
LAURET Bernard, Maire de Saint-Emilion
MARI Guillaume, Conseiller Municipal de Bordeaux, Conseiller Métropolitain
MARIGOT Philippe, Adjoint au Maire de Coutras
MASSIAS Michel, Maire de Daignac
MILLAIRE Michel, Maire de Les Billaux
POIVERT Liliane, Présidente du SIE de l'Entre-deux-Mers, Maire de St-Pey-de-Castets
RIBEAUT Pierre, Adjoint au Maire de Cadillac
ROBIN Christophe-Luc, Adjoint au Maire de Libourne
TRENIT Bruno, Président du SIE du Sauternais, Adjoint au Maire de Landiras

LA COMMUNICATION

Site internet et réseaux sociaux



3 000 vues par mois sur le site internet



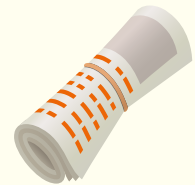
266 abonnés



1852 abonnés



382 abonnés



30 articles de presse

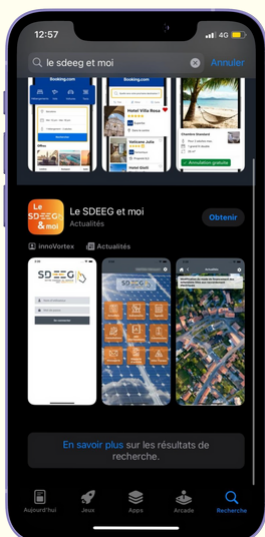
2 500 abonnés sur les réseaux sociaux

+ 39 %



L'année 2024 a été marquée par l'application Le SDEEG & Moi, une application dédiée aux élus et agents de collectivités.

L'application permet aux élus et agents de suivre l'actualité du SDEEG et de s'informer en toute simplicité. Elle donne accès :



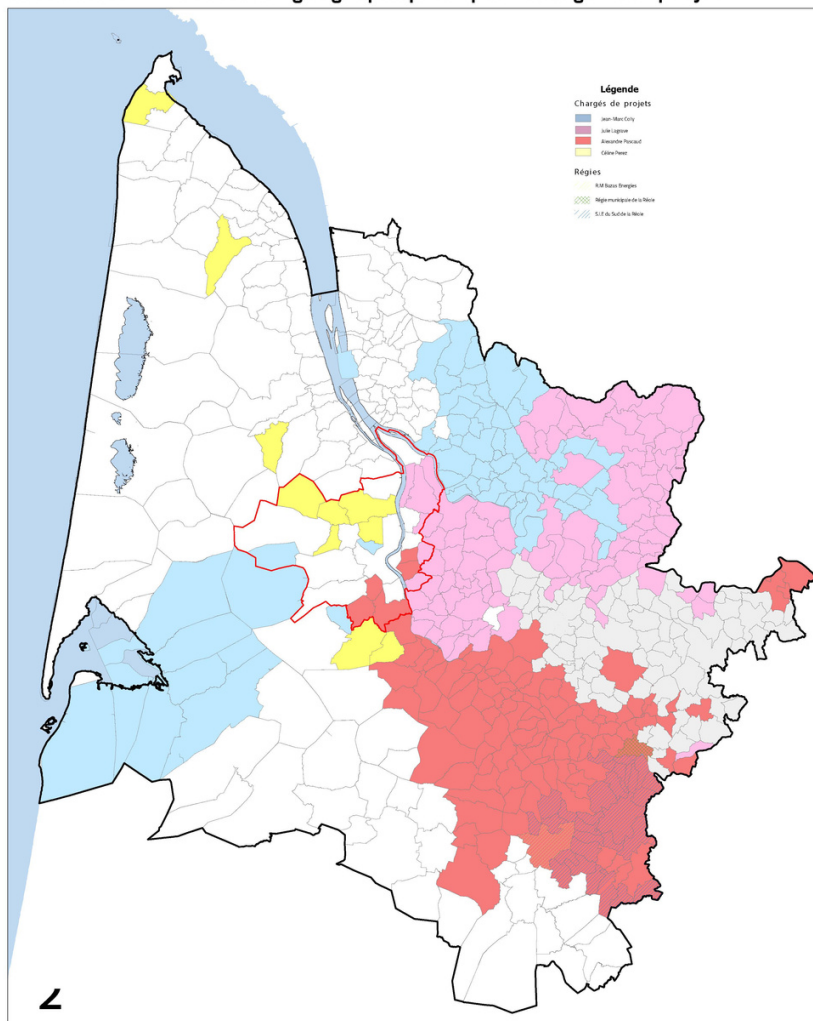
- Aux **actualités** mises à jour régulièrement,
- Aux **événements** et instances (avec inscription en ligne, documents, gestion des pouvoirs et badges),
- À un **agenda** complet des événements organisés ou suivis par le SDEEG et ses partenaires,
- À des **consultations** (votes, questionnaires, retours d'expérience),
- Aux **coordonnées des interlocuteurs** SDEEG dédiés à la commune,
- Aux **commissions** (comptes-rendus, listes des élus),
- À une **messagerie synchronisée** avec les mails professionnels/personnels,
- Aux **rapports d'activités personnalisés**,
- Et aux informations sur **les travaux en cours** dans la commune.

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

LES CHIFFRES CLÉS

La concession électrique du SDEEG en 2024

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde
Électricité - Secteurs géographiques par chargé de projet



367 **+ 88**
communes

19 323 km
de réseau se détaillant ainsi :

7 982 km
réseau linéaire HTA

11 341 km
réseau linéaire BT

11 312 postes
HTA/BT

13 391 153 € HT de travaux assurés par le SDEEG
(Raccordements, enfouissements, sécurisations,
renforcements)

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Conformément aux dispositions du contrat de concession, le SDEEG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique en réalisant des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et/ou d'enfouissement des réseaux. Les raccordements électriques en zone rurale sont aussi assurés par le SDEEG.

En 2024, le SDEEG a engagé **418 opérations** sur le réseau électrique, représentant un investissement total de **10,9 millions d'euros**.

Organisation des travaux

Les travaux sont confiés à des entreprises, via un accord cadre, sur la base de 8 lots financiers ce qui permet une réactivité accrue. Le service Réseaux électriques est organisé par secteur géographique. Ainsi, chaque commune identifie son interlocuteur attitré, qui connaît le territoire et son historique.

Les raccordements

Pour 2024, le SDEEG a réalisé **136 opérations** de raccordements au réseau électrique pour un montant travaux de **2 054 092 € HT**.

Le service raccordement a délivré **1704 avis** sur des autorisations d'urbanisme.

LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le SDEEG, en complément à la réalisation de travaux relatifs au réseau de distribution d'électricité et dans le cadre d'une même opération, peut assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues à l'article L. 2224-36 du CGCT.

En 2024, le SDEEG a traité **50 dossiers** pour un montant de **2 464 604 € HT**.

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

181

communes

169 GRDF

12 Régaz

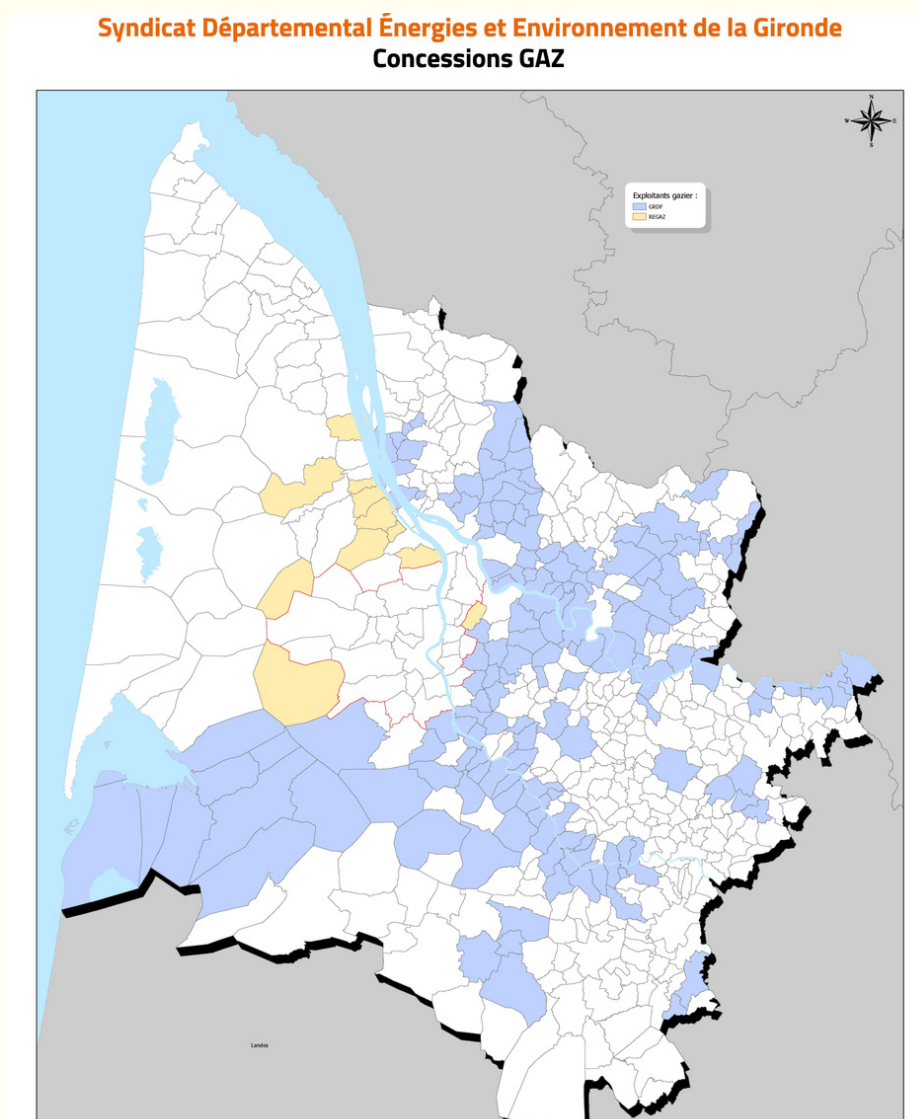
3 228 km

de réseaux

pour un total de

79 212

points de livraison



A l'image de la compétence exercée dans le domaine de l'électricité, le SDEEG organise, pour le compte de **181 communes adhérentes**, le service public de distribution du gaz, en assurant un contrôle approfondi sur l'entretien des ouvrages, la sécurité et la qualité des services rendus par les concessionnaires GRDF et RÉGAZ.

Le SDEEG peut également participer financièrement pour garantir la rentabilité des extensions de réseaux dans les communes en concession.

Enfin, il peut organiser des délégations de service public pour la desserte en gaz de toute commune désireuse d'être desservie par cette énergie.



LA TRANSITION ENERGETIQUE

65 bâtiments audités

84 communes adhérentes au dispositif de Conseil en Énergie Partagé

+ 6

1 228 314 € de Certificats d'Économies d'Énergie valorisés

+ 67%

5 communautés accompagnées
en PCAET

3 532 abonnés Mobive
en Gironde

+1 049

pour **45 521** recharges sur le
réseau

LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Le **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

En 2024, le SDEEG **continue d'accompagner les CDC dans la mise en place d'actions concrètes d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique au travers de leurs PCAET**, qu'ils soient adaptés (Communauté de Communes du Blayais, Communauté de Communes du Cubzaguais), ou en cours d'élaboration (Communauté de Communes Médoc Atlantique, Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, SMERSCOT, Communauté d'agglomérations du Libournais).

Il a diffusé auprès des CDC l'outil "T.E.T.E." développé par l'ADEME, qui permet une planification et un suivi des actions et de leur impact réel sur les émissions de gaz à effet de serre. Cet outil doit permettre d'évaluer l'engagement de la collectivité dans la mise en place des actions approuvées et d'estimer les réductions des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ainsi que l'augmentation des productions d'ENR.

Par ailleurs, le SDEEG est **un partenaire technique de plusieurs instances de concertation liés aux enjeux climatiques** : Pôle Sud Gironde, SIPHEM, SYSDAU, SYBARVAL, PETR du Grand Libournais, SCOT Haute Gironde, le pôle de définition du projet territorial du blayais.

En lien avec les actions de développement des ENR sur le territoire girondin, **le SDEEG est intégré à la cellule du Contrat de Développement des Énergies Thermiques renouvelables composé du Département, de l'ADEME, de la Région et des animateurs territoriaux**. Il est également co-animateur du RÉSEAU-TEC porté par l'ADEME. Ce réseau permet aux acteurs de la transition énergétique d'échanger sur des actions concrètes, les financements... afin de créer une dynamique de transition.

LE GROUPEMENT D'ACHAT ÉNERGIES

Soucieux d'accompagner les communes, le SDEEG s'est associé aux Syndicats d'Énergies de la Nouvelle Aquitaine pour constituer un groupement d'achat d'électricité et de gaz.

En mutualisant les achats à travers différents marchés, les collectivités adhérentes au groupement ont pu obtenir des **prix attractifs** avec une bonne qualité de service et ce, en toute sécurité juridique.

Le marché Électricité et le marché Gaz compte **2 660 membres** avec la répartition suivante :

- **70 000** points de livraison pour le marché électricité
- **6 500** points de livraison pour le marché gaz. **+ 500**

DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES

L'efficacité énergétique ou la maîtrise de la demande d'énergie est un axe majeur de la transition énergétique.

Le SDEEG accompagne les collectivités pour faire réaliser des audits portant sur les bâtiments communaux et l'éclairage public. Cette mission a pris beaucoup d'ampleur en 2024 grâce notamment aux accompagnements financiers apportés par le SDEEG dans le cadre du programme ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique dont le syndicat a été lauréat. Ainsi en 2024, **65 audits** énergétiques de bâtiments ont été réalisés. Sur ces audits, le SDEEG a apporté **554 359 € (+ 369 067 €)** de subventions qui s'ajoutent à la mise à disposition d'une ingénierie poussée.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Pour aller plus loin, les collectivités peuvent s'investir sur la durée et bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP) auprès du SDEEG.

Les missions du SDEEG, à travers cet accompagnement, sont :

- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques,
- la mise en réseau les élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges,
- la réalisation d'un bilan énergétique personnalisé accompagné d'un inventaire du patrimoine et d'un suivi des consommations/dépenses,
- l'analyse du comportement énergétique de la collectivité afin d'élaborer un programme d'actions pour une meilleure gestion,
- l'accompagnement de la commune sur ses projets relatifs à l'énergie, comme le développement des énergies renouvelables, la mise en œuvre d'un plan d'actions,...

La mission du conseiller se déroule ensuite en 3 grandes phases : l'établissement du bilan énergétique, les actions, la pérennisation de la démarche. En 2024, **84 communes** étaient adhérentes au dispositif. **+ 6 communes**

TRAVAUX d'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SDEEG assiste également les communes sur les travaux d'efficacité énergétique de leurs bâtiments : assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. En 2024, **18 communes (+ 13 communes)** ont fait appel au SDEEG pour être accompagnées dans leurs travaux.

11

communes accompagnées
en MOE

7

communes accompagnées
en MOD

CONTRATS D'EXPLOITATION THERMIQUE

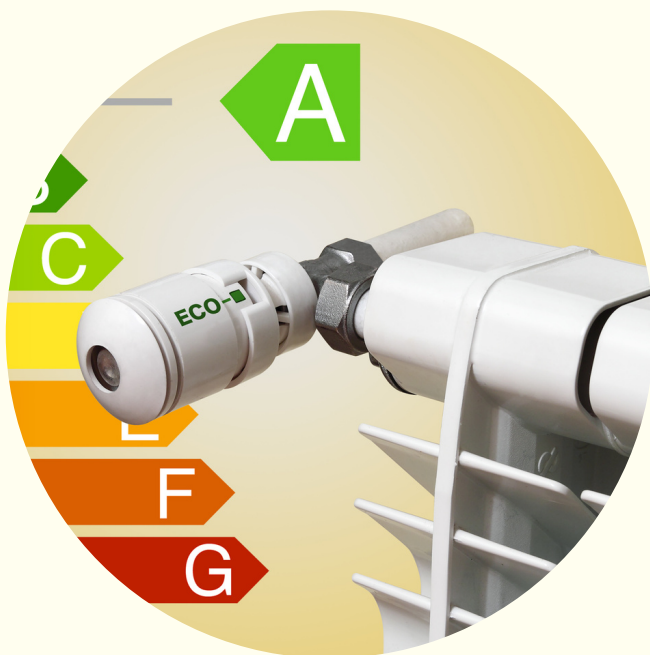
Lancée en 2020, cette offre d'accompagnement sur les contrats d'exploitation thermique rencontre toujours un vif intérêt technique et financier auprès des collectivités. Le groupement marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques compte, en 2024, **68 adhérents**.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Par ailleurs, les communes peuvent adhérer au volet « valorisation » des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les travaux d'efficacité énergétique. Les matériaux et matériels mis en œuvre dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (bâtiment, éclairage public, réseaux...), permettant de diminuer les consommations, donnent lieu à un volume d'économies d'énergie calculé en kWh cumac, qui ouvre droit à l'attribution de CEE.

Ces CEE sont ensuite vendus sur un marché national d'échanges. Le SDEEG réalise, pour le compte des collectivités, la préparation et le montage des dossiers, le dépôt au pôle national des CEE et ensuite la négociation et la vente au meilleur prix des CEE auprès des acteurs obligés.

Ainsi en 2024, le SDEEG a déclaré **13 558 446 kWh** au titre des rénovations des bâtiments publics et **174 906 892 kWh** au titre de l'éclairage public. En effet, le contexte économique d'achat n'étant pas favorable, le SDEEG a fait le choix d'attendre une période plus propice pour les vendre. La vente de ces CEE offre au SDEEG la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉNERGIES THERMIQUES

En 2020, le SDEEG a participé à la mise en oeuvre du Contrat de développement des énergies thermiques renouvelables porté par le Département de la Gironde.

Qu'il s'agisse de projets de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de rafraîchissement ou de toute autre production thermique, les projets des communes peuvent intégrer le dispositif du contrat de développement des énergies thermiques renouvelables. Ce dispositif est coordonné par le Département de la Gironde, en collaboration avec l'ADEME et la Région, ce qui permet de bénéficier de financements.

ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le SDEEG, grâce à une Régie d'énergie renouvelable, a installé des équipements photovoltaïques sur des toitures publiques. En 2024, c'est plus de **8 574 MWh** d'énergie verte qui ont été injectés dans le réseau local.

Mise en service de 7 projets photovoltaïques en 2024 :



2 toitures à Gujan-Mestras et Salles



5 ombrières à Pellegrue, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Cérons, Sauveterre-de-Guyenne et Gradignan



LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'année 2024 a été marquée par une augmentation significative du nombre d'abonnés Mobive Nouvelle-Aquitaine :

- le nombre d'abonnés au réseau Mobive de Gironde ne cesse de croître, depuis 2021, avec **3 532 abonnés**.
- le nombre de connexions est de **45 521 connexions**, ayant eu lieu sur nos **198 bornes** du réseau.
- le nombre de points de charge est de **388**.

Ce réseau bénéficie d'accords d'itinérance avec des opérateurs (ChargeMap, Kiwhi Pass...) pour permettre à leurs abonnés d'utiliser les infrastructures du réseau MOBIVE, mais également pour donner accès aux bornes d'autres réseaux de mobilité aux abonnés MOBIVE.

Les frais de fonctionnement de ces bornes de recharge, entièrement supportés par le SDEEG, restent importants, surtout dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie. Toutefois, ce service tend à l'équilibre en terme de dépenses/recettes de fonctionnement, du fait de l'augmentation des recharges sur nos bornes. La quasi totalité de la flotte de véhicules du SDEEG est désormais composée de voitures électriques.

MOBILITÉ GAZ

Le SDEEG a souhaité jouer un rôle dans le développement de la mobilité au BIOGAZ, notamment en direction des véhicules lourds (camion, bus, Benne à Ordures Ménagères).

Ce carburant alternatif est une solution économique (20% moins cher que le diesel) mais également écologique (biogaz issu des unités de méthanisation, soit 80% de moins d'émission de CO2).

C'est dans ce cadre que la SEM Gironde Energies cherche à investir dans les stations Bio Gnv.

Par ailleurs, en 2024 la flotte automobile du SDEEG compte 4 véhicules roulant au BioGNV.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

20 491 084 € de travaux neufs

+ 51%

subventions du SDEEG : **993 120** €

+ 57%

401 collectivités en transfert
de compétence

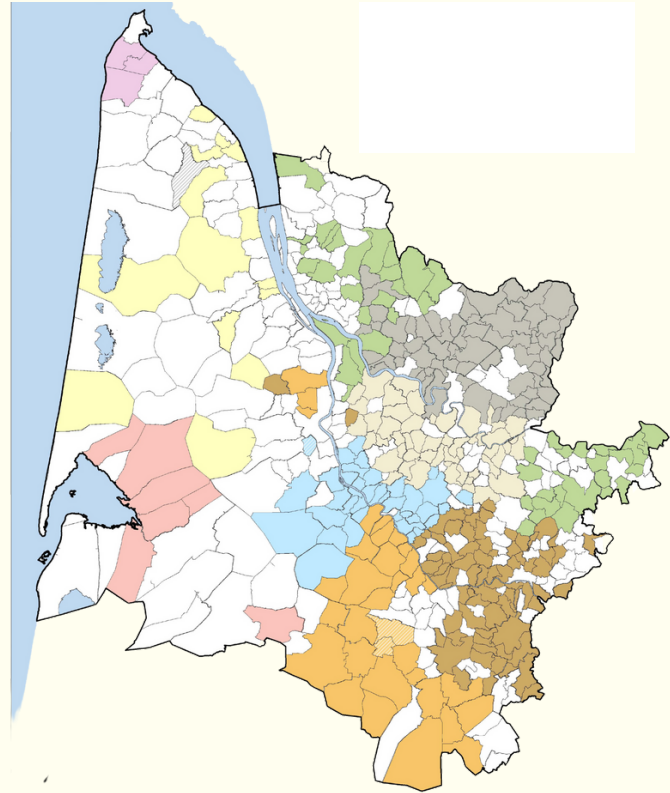
+ 8

125 000 points lumineux

9200 armoires de
commande

26 488 DT-DICT traitées

8 821 interventions
curatives



LES TRAVAUX NEUFS

Dans le cadre de l'exercice de la compétence éclairage public, le SDEEG se charge des études et de la mise en œuvre de différents types de projets :

- **éclairage** routier ou **résidentiel**
- **mise en valeur** de monuments
- **éclairage** des bâtiments **publics**.



Afin d'aider les communes dans la réalisation d'opérations d'éclairage public, le SDEEG accorde une subvention de **20% du montant HT des travaux** aux communes situées dans le périmètre de la concession (régime rurale ou urbain). Pour information, le montant de la subvention est plafonné à 12 000 € par an et par collectivité.

En 2023, cette aide a représenté **993 120 €** accordées à **42 communes** et **4 SIE** et/ou CDC.

AVANCE REMBOURSABLE

En dehors de la subvention 20% accordée aux communes du périmètre de la concession, le SDEEG offre à toutes les communes de la Gironde la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable, afin de financer l'investissement d'éclairage public. Cette avance remboursable se caractérise par un **remboursement du capital investi sur 10 ans** sans intérêt à raison de 1/10ème par an. L'opération est **plafonnée à 60 000 € HT** par an de travaux avec un maximum d'endettement par collectivité auprès du SDEEG de 180 000 €.

Au cours de l'exercice 2024, **19 communes** ont été retenues pour un montant de **947 277 €**. **+ 42 %**

Par ailleurs, afin d'accélérer la rénovation énergétique de l'éclairage public des communes, le SDEEG a mis en place une nouvelle formule d'avance remboursable dénommée **intracting**. Ce dispositif permet d'engager des travaux générant des économies d'énergie donc financières, permettant de rembourser l'avance consentie par le SDEEG.

En 2024, **7 communes** ont été retenues pour un montant de **5 217 134 €**.

LA MAINTENANCE

L'entretien des installations d'éclairage public garantit aux collectivités un fonctionnement optimal de leur parc, à travers une gestion préventive et curative des pannes sur la base de prix compétitifs. Ces dernières années, le volume de foyers géré par le SDEEG est en forte augmentation.

La maintenance préventive

La maintenance **préventive** comprend :

- le nettoyage et le contrôle de l'ensemble des points lumineux et des points de commande
- le remplacement des sources lumineuses.

Pour l'année 2024, la maintenance préventive a représenté un coût de **211 302 €**.

La maintenance curative

La maintenance **curative** comprend :

- la **mise en sécurité** après accident
- la **réparation** après une panne de points lumineux.

En 2024, la maintenance curative aura coûté **1 673 697 €** pour un nombre de **8 821 interventions**.

GEORÉFÉRENCEMENT

En tant qu'exploitant de réseau, le SDEEG veille à réaliser le géoréférencement des travaux neufs, mais également du réseau existant. Cela constitue une obligation légale pour les collectivités.

Le géoréférencement réalisé "au fil de l'eau" est systématiquement intégré sur le SIG du syndicat dans le cadre des travaux neufs. Le coût des prestations est pris en charge par le SDEEG, dans le cadre du transfert de compétence éclairage public.

Dépenses **103 966,44 €** en fonctionnement

GUICHET UNIQUE DT-DICT

En tant qu'exploitant de réseau d'éclairage public, le SDEEG répond aux DT et DICT pour le compte de la commune sur le guichet unique. Ainsi en 2024, c'est **26 488 DT-DICT** qui ont été traitées, pour répondre aux entreprises qui interviennent à proximité du réseau d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence au SDEEG.

LOGICIEL MIS A DISPOSITION

La plateforme **GIRES** est mise à disposition des collectivités afin d'avoir :

1. une **gestion** adaptée du patrimoine des données numériques de réseaux d'énergie ;
2. un **suivi** quotidien des interventions sur équipements ;
3. une **transmission** dématérialisée des pannes et anomalies ;
4. une représentation **cartographique** des équipements et des réseaux ;
5. une **dématérialisation** des échanges de documents administratifs et techniques entre les entreprises de travaux publics, les communes et le SDEEG.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

102 communes en transfert de compétence SDEEG

3 040 points d'Eau Incendie

2 schémas communaux

1 168 points contrôlés dont

728 fonctionnels

440 hydrauliques
(débit/pression)

+ 13 353 €

254 034 € TTC de travaux sur le réseau de D.E.C.I

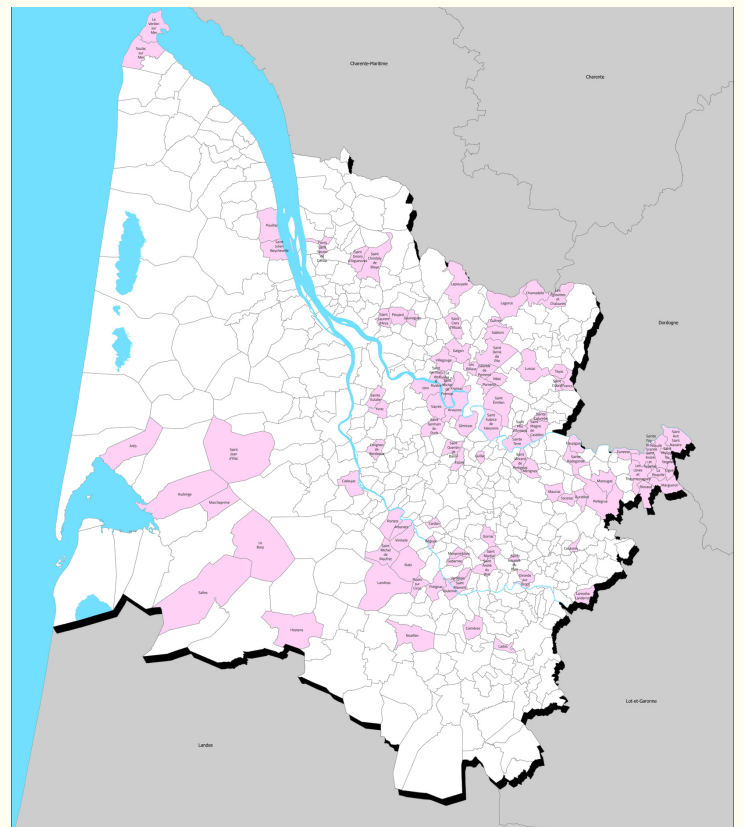
Créé en 2018, le service met en œuvre les travaux consécutifs aux premiers contrôles effectués afin de mettre le réseau DECI en conformité avec la réglementation. Le suivi du règlement départemental de défense incendie pour le compte des communes qui ont transféré la gestion de cette compétence, permet d'identifier des lacunes en matière de défense incendie et de mettre à niveau un patrimoine nécessaire à la sécurité des biens et des personnes.

La compétence lorsqu'elle est confiée au SDEEG permet d'accompagner le maire, notamment pour éviter que sa responsabilité ne soit mise en cause dans un potentiel sinistre. En contrepartie d'une redevance annuelle (sauf lorsque les contrôles sont réalisés par le SDIS), le SDEEG contrôle les points d'eau.

Même lorsqu'il ne réalise pas les opérations de contrôle, le SDEEG peut ensuite faire bénéficier les communes de ses marchés de travaux et des tarifs qu'il a négociés, pour réaliser une maintenance corrective ou implanter de nouveaux points d'eau.

Un outil cartographique de suivi du patrimoine est mis à disposition des communes adhérentes. Il permet de vérifier la qualité de la couverture de DECI, notamment dans le cadre des autorisations d'urbanisme. A ce titre, le service propose de répondre gratuitement aux services instructeurs, dans le cadre des demandes d'ADS, sous un délai d'une semaine. En 2024, il a ainsi répondu à plus de **587 demandes d'avis** en matière de couverture DECI.

+ 191



Un fonctionnement à la carte

Le service urbanisme a pour mission principale d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes de la Gironde qui le souhaitent. Organisé à la maille départementale, il permet d'offrir un service public de qualité à un coût mesuré et s'inscrit dans une démarche de mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers des collectivités locales.

Constitué de **15 instructeurs**, le SDEEG propose une expertise poussée, en lien avec les communes qui restent totalement décisionnaires.

La particularité de ce service est de pouvoir proposer aux communes, mais aussi aux services instructeurs eux-mêmes (des intercommunalités par exemple) de solliciter le service à la carte. Sans minimum d'actes à transmettre, le service du SDEEG peut ainsi décharger les services instructeurs d'une collectivité durant les périodes de congés ou pour instruire un acte qui représente un enjeu particulier.

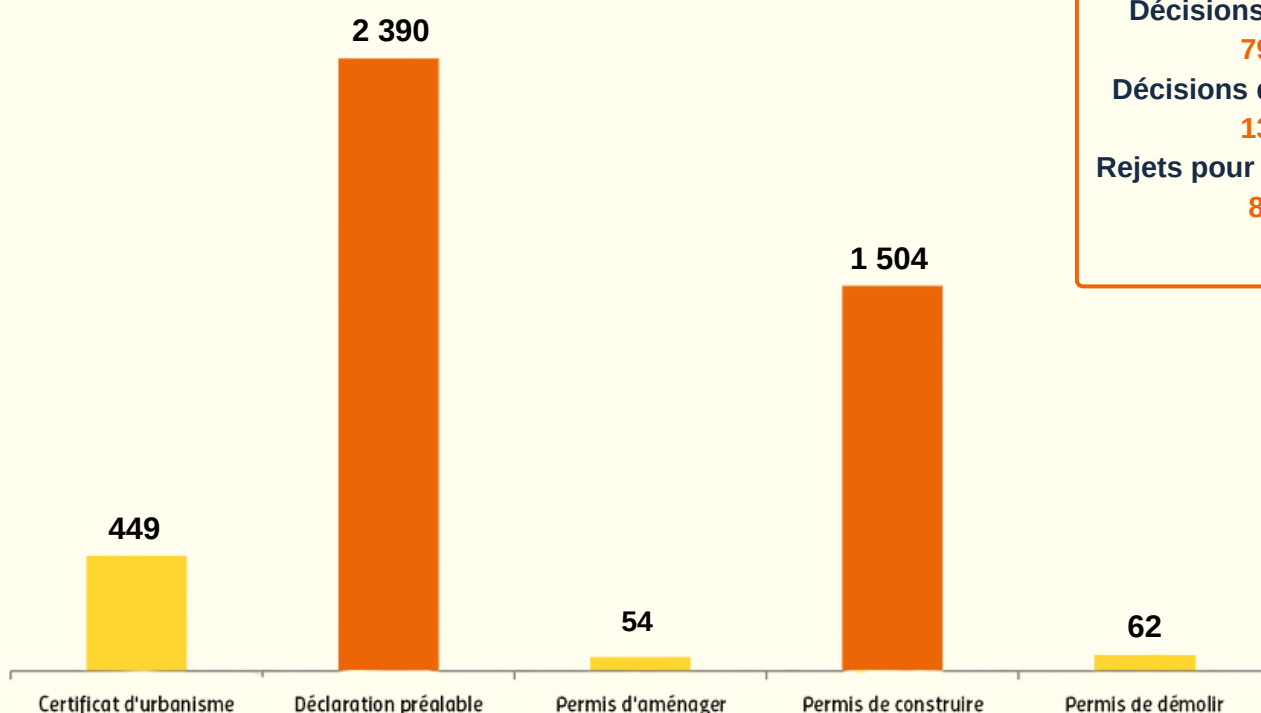
95

+2

**communes adhérentes
au service**

4 459

**autorisations du droit
du sol délivrées**



Décisions favorables

79 %

Décisions défavorables

13 %

Rejets pour incomplétude

8 %

Au-delà de l'instruction, les agents du SDEEG proposent de nombreux accompagnements, sans coût supplémentaire, pour les communes : pré-instruction des dossiers à enjeux, échanges dématérialisés pour accélérer les délais de traitement, accompagnement dans les contentieux, avis sur les révisions du document d'urbanisme.

La réalisation des conformités

Depuis 2020, le service urbanisme propose également la réalisation des contrôles de conformité à la demande, et ce, même pour les communes qui ne font pas instruire leur ADS par le SDEEG.

En principe, il revient à la mairie de contrôler la conformité des travaux. Le maire peut donc demander au service instructeur de procéder aux contrôles de la véracité de cette déclaration dans les mêmes délais qu'indiqués précédemment (3 mois suivants la réception de l'attestation en mairie et 5 mois lorsque les travaux sont réalisés en site protégé).

Les cas de contrôle de conformité obligatoire pouvant être également effectués par le service instructeur : ERP, aux bâtiments inscrits ou classés, aux secteurs couverts par PPRN/ PPRP / PPRI, aux sites inscrits ou classés, aux secteurs sauvegardés ou aux réserves naturelles.

L'ensemble des instructeurs du service urbanisme sont assermentés par le Procureur de la République pour dresser les procès-verbaux afférents au contrôle de conformité. Pour pouvoir intervenir sur le territoire de la commune, les agents instructeurs du SDEEG doivent être mandatés par le maire.



33

contrôles de
conformité réalisés
en 2024

JURIDIQUE ET FONCIER

182

collectivités
adhérentes au service
foncier

**1er service mutualisé à
l'échelle départementale**

125

dossiers confiés par les
collectivités

114

actes signés pour le
compte du SDEEG

3

communes ayant confié leur
Plan Communal de
Sauvegarde

Le service foncier, grâce à son savoir-faire et ses compétences, propose, en toute sécurité juridique, un outil au service des collectivités peu connu mais qui constitue une véritable alternative aux actes notariés : la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative (article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) pour des opérations foncières assez simples (vente et acquisition de terrain non constructible – régularisation de chemins ruraux – conventions de servitude – procédure de biens vacants et sans maître – délaisés de voirie – rétrocession de voirie de lotissement...).

Le service a développé également une nouvelle mission, depuis la rentrée 2024 : la rédaction des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, par le biais d'une organisation qui assure un accompagnement méthodologique tout au long de l'évaluation de ces plans, en concertation avec les acteurs du territoire.



NOUVEAUTÉ

**Le service s'occupe désormais des
assemblées délibérantes et de la
gestion des assurances
dommages aux biens.**



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE



www.sdeeg33.fr



05 56 16 10 70



contact@sdeeg33.fr



12 rue du Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

